



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du BUREAU

**Séance du 11 septembre 2025**

**DÉPARTEMENT  
DES  
PYRENEES-ATLANTIQUES**

**Numéro de la délibération :**

**01-11.09.2025**

**Objet : Cohabitation Intergénérationnelle  
convention Maillâges**

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 septembre, à 16h, le Bureau d'Habitat Sud Atlantic s'est réuni dans ses bureaux - 2, Chemin de l'Abbé Edouard Cestac à Bayonne sur convocation de Monsieur Roland HIRIGOYEN, Président.

| ADMINISTRATEURS                                | PRESENTS | EXCUSES | POUVOIR DONNE A |
|------------------------------------------------|----------|---------|-----------------|
| ELUS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CAPB          |          |         |                 |
| Roland HIRIGOYEN                               | X        |         |                 |
| Alain LACASSAGNE                               | X        |         |                 |
| Christine LAUQUE                               | X        |         |                 |
| Bruno CARRERE                                  | X        |         |                 |
| PERSONNALITES QUALIFIEES DESIGNEES PAR LA CAPB |          |         |                 |
| Christelle MANGE                               | X        |         |                 |
| Jean-François MONET                            | X        |         |                 |
| REPRESENTANTS DES LOCATAIRES                   |          |         |                 |
| Carole SERMET- BELLET                          | X        |         |                 |

| AUTRES PARTICIPANTS<br>( ne participant pas aux votes) | PRESENTS | EXCUSES |
|--------------------------------------------------------|----------|---------|
| Comité de Direction HSA                                |          |         |
| Lausséni SANGARE                                       | X        |         |
| Denis JOYEUX                                           |          | X       |
| Ludmila SALOMON                                        | X        |         |
| Jean Romain LESTANGUET                                 | X        |         |
| Mathilde ARONDEL                                       | X        |         |
| Sandrine ROTZLER                                       | X        |         |
| Véronique PARENTEAU                                    |          | X       |

**Monsieur le Président présente le rapport suivant :**

La crise du logement touche particulièrement les jeunes et les travailleurs précaires de moins de 30 ans : un rythme de production qui n’a jamais été aussi bas, une rotation en baisse et une forte tension qui les impactent fortement. Ces derniers recherchent prioritairement des logements de petites surfaces, à bas loyers, localisés en centralité et proches des transports et des bassins d’emploi. On assiste également au recul de l’âge de départ du domicile parental.

Les publics jeunes se tournent vers le parc locatif privé qui accueille aujourd’hui 7 jeunes décohabitants sur 10. Or, les conditions de prix et d’accessibilité de cette offre se sont tendues (hausse des loyers, concurrence de la location touristique, etc.), et ce, malgré la mise en place de dispositifs permettant de soutenir l’accès au parc privé (encadrement des loyers, garanties locatives, etc.). De fait, le logement est le premier poste de dépense dans le budget des jeunes.

Faciliter l’accès au parc social pour des jeunes au cours de leurs formations et premières expériences professionnelles : tel est l’objectif poursuivi par la disposition issue de l’article 109 de la loi ÉLAN du 23 novembre 2018 (article L. 631-17 du CCH) : la loi Elan permet ainsi à des locataires âgés de plus de 60 ans de louer une chambre ou une partie de leur logement à un jeune ou travailleur précaire de moins de 30 ans. Il s’agit de la **cohabitation intergénérationnelle** conviviale ou solidaire.

Dès 2023, Habitat Sud Atlantic s’est fortement impliqué dans le dispositif de cohabitation intergénérationnelle, notamment au travers de sa feuille de route RSE et entre 2023 et 2025, trois binômes ont ainsi été créés.

Fort de cette première expérience réussie et en raison de notre volonté d’accompagner les seniors – mention spéciale « accompagnement du vieillissement » du label Quali’Hlm - et le public jeune, nous souhaitons poursuivre le partenariat avec l’association Maillâges, sur 2 années, avec l’objectif de réaliser trois binômes par an, dans le Pays basque et le Sud des Landes.

La convention vise à offrir les conditions de réussite à la mise en œuvre de ce contrat de cohabitation intergénérationnelle solidaire entre des jeunes de moins de 30 ans (étudiants, stagiaires, salariés précaires, dont les saisonniers) et les locataires d’HSA de plus de 60 ans dont le logement social est sous-occupé.

**Le Bureau délibère et décide :**

- De valider ce plan d’actions et d’autoriser le Directeur Général à signer la convention avec l’association Maillâges, ainsi que ses avenants.

**Nombre Administrateurs**

|             |   |
|-------------|---|
| En exercice | 7 |
| Quorum      | 4 |
| Votants     | 7 |
| Pour        | 7 |
| Contre      | 0 |
| Abstention  | 0 |

En séance, les jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait certifié conforme,  
**Le Président,**

  
**Roland HIRIGOYEN**

Envoyé en préfecture le 17/09/2025

Reçu en préfecture le 17/09/2025

Publié le 22/09/2025



ID : 064-276400017-20250911-01\_11092025-DE